



# Le Tribunal de la famille est sabordé mais l'essentiel est sauf

**LOI SUR LA JUSTICE • Le Grand Conseil est entré en matière sur la réforme législative initiée par le Conseil d'Etat. Mais la discussion fut vive.**

**MARC-ROLAND ZOELLIG**

Le Grand Conseil est entré en matière sur le projet de loi sur la justice. Hier matin, il ne s'est trouvé que le PLR (et un député PDC) pour vouer aux gémonies cette réforme législative initiée par le conseiller d'Etat Erwin Jutzet, dont l'objectif principal est d'adapter l'Ordre judiciaire fribourgeois aux nouveaux Codes de procédure fédéraux, qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le résultat final du vote – 65 voix en faveur de l'entrée en matière, 16 contre – ne reflète toutefois qu'imparfaitement la teneur des débats, qui furent plutôt vifs.

Car si Erwin Jutzet a fini par imposer son projet de loi qualifié de «mammouth» par certains (169 articles encadrant toute l'organisation judiciaire fribourgeoise), ses oreilles ont sifflé hier matin. Et son Tribunal de la famille, qu'il a défendu jusqu'au bout contre un tir de barrage nourri provenant de l'ensemble des instances judiciaires concernées ainsi que des partis bourgeois, a été sabordé. Sur proposition de la Commission de justice, les députés ont biffé, par 49 voix contre 26, cette instance de la liste des autorités judiciaires prévues par la nouvelle loi.

Selon Erwin Jutzet lui-même, il faudrait à présent «une intervention du Saint-Esprit» pour ressusciter cette Cour spéciale composée de spécialistes, qui aurait été compétente dans tous les cas impliquant les intérêts d'enfants.

## Une «confusion»

C'est des rangs libéraux-radicaux que sont venues les attaques les plus frontales contre la loi élaborée par les services d'Erwin Jutzet. Pour Nadine Gobet (Bulle), le projet aurait été concocté sous la pression du temps, sans respecter les contingences inhérentes à un parlement de milice. De plus, «aucune réflexion de fond» n'a été menée sur le système judiciaire fribourgeois et son organisation, en particulier du point de vue de la refonte des structures territoriales.

«Nous avons besoin d'une révision, nous sommes face à une confusion», a lancé la députée. Dénonçant un «manque de courage et de réflexion», elle a expliqué que le PLR n'entrerait pas en matière sur cette loi.

Concernant le Tribunal de la famille, Nadine Gobet a affirmé que l'actuel Tribunal civil était déjà spécialisé en droit familial,



Son projet de Tribunal de la famille a certes pris l'eau, mais Erwin Jutzet est parvenu à sauver les meubles hier matin. CHARLES ELLENA

puisque 60% des cas dont il est saisi en relèvent. Il serait donc inutile d'engager des psychologues en tant que juges assesseurs, ce d'autant plus que l'écrasante majorité des affaires de divorce porte sur des questions purement financières.

Pour Emmanuelle Kaelin Murith (dc, Bulle), l'instauration d'un Tribunal de la famille risque de faire naître de faux espoirs. Bien que composé de spécialistes et de psychologues, il n'en demeurerait pas moins un tribunal, appelé à prendre des décisions tout aussi cinglantes que celles d'une Cour «normale». A l'instar du président de la Commission de justice Theo Studer (dc, Morat), elle en a appelé plutôt à un renforcement de la médiation familiale.

## «Médicaliser le divorce»

L'UDC, par la voix de Claire Peiry-Kolly (Treyvaux), s'est également prononcée contre le Tribunal de la famille. Evoquant les compétences en psychologie de l'en-

fance, en éducation et en travail social qui seraient exigées des juges assesseurs de cette Cour, elle s'est demandée si son but n'était pas de «médicaliser le divorce».

C'est à gauche que se trouvaient les défenseurs du Tribunal de la famille. Au nom de l'Alliance centre gauche, Nicole Aeby-Egger (Belfaux) a estimé que la prise en compte du bien de l'enfant devait être une priorité absolue. Dans les pays voisins, notamment en France, les juges des affaires familiales ont fait leurs preuves depuis de nombreuses années, a-t-elle affirmé.

Pour le PS, Erika Schnyder (Villars-sur-Glâne) a défendu le projet d'Erwin Jutzet au nom de la capacité du canton de Fribourg de faire preuve d'innovation. En se dotant d'un Tribunal de la famille, il ferait en effet œuvre de pionnier en Suisse. L'argument n'a manifestement pas convaincu la majorité.

La loi sur la justice sera à nouveau au centre des débats aujourd'hui. I